



Traité Chekalim

Michna 3 - Chapitre 4

מותר شيء לשכה מה כי עושין בה?
לזקחין בה יינוז ושמנים וסלתות,
ושכר ליהקdash.
דברי רבי ישמעאל.
רבי עקיבא אומר:
אין משתכרין בשליהקדש ולא משלעניהם.

Le surplus du restant du Trésor, qu'en faisait-on ? On en achète du vin, de l'huile, de la farine.

Le bénéfice est acquis au Temple ; telles sont les paroles de Rabbi Yichmael. Rabbi 'Akiva dit : on ne tire pas de bénéfice de ce qui est consacré, ni de ce qui appartient aux pauvres.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions